

I / DEMANDES DIVERSES DU 12 JANVIER 2012

Cas 1

Date du courrier :	19 décembre 2011	Prénom :	Alberte
Nom :	CALIXTE	Lieu d'implantation :	Rivière-Salée
Activité :	Snack ambulant	Date de déblocage :	
Date de réunion :	30 septembre 2010	Echéance (assurance comprise) :	
Montant du prêt :	13 528 €	Points de vigilance :	
Subv. ADI :		Investissements réalisés	11 397 €
Avance EDEN :		Nombre échéances impayées :	
Motivation du comité	Longue expérience dans l'activité	C.A prévu :	
Investissements prévus	33 821 €		
Solde :			
C.A. réalisé			
Nombre d'entretien :	3		
Date du dernier entretien :	05 janvier 2012	Pièces fournies :	Tableau de bord oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Bilan – compte de résultat <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Demande :	Le comité d'agrément a accordé un PH de 13 528 € à l'intéressée en septembre 2010 sous réserve de boucler son plan de financement, mais elle n'a été notifiée par la région qu'en début décembre 2011. Un prêt bancaire prévu initialement au PF de Mme Calixte lui a été refusée, elle a en conséquence augmenté son apport. Elle sollicite le déblocage de son prêt .		
Observation :			
Situation du promoteur avant création :		Demandeur d'emploi	
Cabinet conseil :	Cabinet Alex CAROTINE		
Avis du conseiller lors du passage en commission :	Favorable		

Décision :

Unanimité
Le Comité statue favorablement sur cette demande.

Cas 2

Date du courrier :	15 décembre 2011	Prénom :	Michel
Nom :	MOUNY	Lieu d'implantation :	
Activité :	Electricité en bâtiment	Date de déblocage :	
Date de réunion :		Echéance (assurance comprise) :	
Montant du prêt :		Points de vigilance :	
Subv. ADI :		Investissements réalisés	
Avance EDEN :		Nombre échéances impayées :	
Motivation du comité			
Investissements prévus			
Solde :			

C.A. réalisé

Nombre d'entretien :

Date du dernier
entretien :

Demande :

C.A prévu :

Pièces fournies :

Tableau de bord oui non Bilan – compte de résultat Autre

M. MOUNY a été reçu le 14 décembre 2011 à Martinique Initiative. L'intéressé a monté une entreprise d'électricité en bâtiment sous forme d'EURL en 1997. En 2001, son épouse connaissant des problèmes de santé, M. MOUNY a dû quitter la Martinique sans procéder à la radiation de son affaire. Il a entre 2002 et 2011 exercé comme salarié en France en tant que chef d'équipe et chef de chantier en électricité. Le promoteur rentré en Martinique en juillet dernier a décidé de reprendre son activité sous la même immatriculation. Il a ouvert un compte bancaire au nom de l'EURL et a à ce jour établi 2 devis pour un montant global de 31 000 €. Monsieur MOUNY envisage l'acquisition d'une fourgonnette d'occasion d'un coût de 12 000 €. Le comité est amené à se prononcer sur la possibilité d'un dépôt d'un dossier de prêt d'honneur par l'intéressé.

Observation :

Situation du promoteur avant création :

Cabinet conseil :

Avis du conseiller lors du passage en commission :

Décision :

Par 5 voix contre et 1 abstention, le Comité statue défavorablement sur cette demande.

Cas 3

Entretien du : 04/01/2012

Nom : LISEE
prestations de communications et
réalisation d'évènements
artistiques, commerciaux et
touristiques

Activité :

Date de réunion : 1^{er} avril 2004

Montant du prêt : 6 632 €

Subv. ADI : -

Subvention EDEN : -

Motivation du comité : -

Investissements prévus : 42 107 €

Solde : 2971,33 €

Nombre d'entretien : 3

Date du dernier
entretien : 11/05/2011

Demande :

Maintien du prélèvement à 50€/mois

Prénom : Didier

Lieu d'implantation : Fort de France

Date de déblocage : 10/08/04 : 4 000 €
24/08/04 : 2 632 €Echéance (assurance
comprise) : 50,23 €

Points de vigilance : boucler le plan de financement

Investissements
réalisés : 42 107 €Nombre échéances
impayées : 0Tableau de bord oui non
Pièces fournies :
Bilan – compte de résultat Autre notification décision AAH

Observation :**L'entreprise de Monsieur LISEE n'existe plus depuis novembre 2006.**

Suite aux relances effectuées et en l'absence de propositions de Monsieur LISEE concernant le remboursement du prêt d'honneur, le dossier a été transmis en cabinet de recouvrement en Novembre 2007.

Le 14 février 2008, M. LISEE a sollicité la reprise en main de son dossier par MARTINIQUE INITIATIVE. Le Comité a fixé l'échéance mensuelle du promoteur à 50 € pendant une année et a décidé de l'interruption de la démarche contentieuse.

Sa situation personnelle n'ayant pas évolué, le promoteur ne bénéficie que de l'A. A. H. pour un montant de 600 € mensuels.

Il envisage une demande de subvention AGEPIPH pour se lancer en régime auto-entrepreneur dans une activité de services en événementiel et animations diverses. Il est actuellement suivi par un agent de l'URASS.

Situation du promoteur avant création : Demandeur d'emploi
Cabinet conseil : FGS **Chargé du suivi :** Melle BONHEUR
Avis du conseiller lors du passage en commission : Néant

Décision :

Unanimité

Le Comité statue favorablement sur cette demande.

Cas 4

Date du courrier :	18/11/2011	Prénom :	Livie
Nom :	COLIN	Lieu d'implantation :	Fort-de-France
Activité :	restauration haïtienne	Date de déblocage :	24/11/2008 : 6 400 € 08/01/2009 : 4 479 €
Date de réunion :	21/08/2008	Echéance (assurance comprise) :	235,21 €
Montant du prêt :	11 279,70 €	Points de vigilance :	Boucler le plan de financement
Subv. ADI :	2 000 €	Investissements réalisés :	28 199,00 €
Subvention EDEN :		Nombre échéances impayées :	4
Motivation du comité :		C.A prévu :	7 000 €/mois
Investissements prévus :	28 199,00 €	Pièces fournies :	Tableau de bord oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Solde :	8 341,75 €		Bilan – compte de résultat <input type="checkbox"/>
C.A. réalisé :	CA moyen jour : 80 €		Autre <input type="checkbox"/>
Nombre d'entretien :	4		
Date du dernier entretien :	26/12/2011		
Demande :	Suspension des remboursements pendant 3 mois et réduction de moitié du montant de l'échéance mensuelle		

Observation : Madame COLIN a découvert, il y a quelque mois, que le local qu'elle occupe n'appartient pas à celui avec qui elle a signé le bail. Le propriétaire lui a intimé de quitter les lieux. Le bâtiment dans lequel est situé le local étant mis en vente pour un montant total de 130 000€, le propriétaire a fait une promesse de vente venant à échéance à fin janvier 2012 à Madame COLIN. L'activité n'est pas rentable et Madame COLIN ne dispose pas de ressources suffisantes pour prétendre à un prêt auprès de sa banque. Madame COLIN recherche tout de même un autre local, tout en prospectant auprès de différentes banques. Elle envisage une action judiciaire à l'encontre du faussaire via une aide juridictionnelle.

N.B : remboursement d'un prêt ADIE : 250 €/mois
3000€ à régler à EDF

Situation du promoteur avant création : Allocataire du RMI
Cabinet conseil : EP CONSEIL **Chargé du suivi :** Mlle BONHEUR
Avis du conseiller lors du passage en commission : Réservé

Décision :

Unanimité
 Le Comité statue favorablement sur cette demande.

Cas 5

Date du courrier : 23 décembre 2011
Nom : MELINARD **Prénom :** Michel **Claudine**
Activité : Snack **Lieu d'implantation :** Anses d'Arlet
Date de réunion : 06 avril 2006 **Date de déblocage :** Eden :
 30/06/2006 : 2 000 €
 05/10/2006 : 2 000 €

A renoncé au prêt d'honneur

Montant du prêt : 3 600 € **Echéance (assurance comprise) :** Eden : 82.71€
Subv. ADI : 2 000 €
Avance EDEN : 4 000 €
Motivation du comité Marché existant. **Points de vigilance :** -
Investissements prévus 15 200 € **Investissements réalisés** 11 200 €
Solde : 753,93 € **Nombre échéances impayées :** 9

Entreprise n'existe plus depuis 2 ans

Demande : Un délai de 6 mois pour le règlement du solde de l'avance Eden
Observation : Madame MELINARD est actuellement sans activité. Elle bénéficie de 1100€/mois de prestations sociales (AL : 400,53€ ; RSA : 397,72€ ; AF : 125,78€ ; ASF : 176,88€) avec 2 enfants à charges scolarisés en collège et lycée.
 Madame MELINARD est actuellement en recherche active d'emploi. Elle a du mal à régler ses charges courantes.

Proposition : un échéancier de 50€/mois sur 15 mois

Situation du promoteur avant création : Allocataire un RMI
Cabinet conseil : EP CONSEIL **Chargé du suivi :** Melle BONHEUR
Avis du conseiller lors du passage en commission : Favorable

Décision :Unanimité

Le Comité fixe l'échéance de Mme MELINARD à 40 € par mois sans report.

Cas 6**Date du courrier :** 27/12/2011**Nom :** LEANDRY**Prénom :** Sandra**Activité :** Prestations de services à domicile**Lieu d'implantation :** Lamentin**Date de réunion :** 15 février 2007**Date de déblocage :** 13/08/07 : 3 200 €

18/10/07 : 3 200 €

Montant du prêt :**Subv. ADI :** 7 204 €**Echéance (assurance comprise) :** 148.04 €**Subvention EDEN :****Motivation du comité** Perspectives commerciales correctes**Points de vigilance :** Néant**Investissements prévus** 19 049 €**Investissements réalisés** 20 000 €**Solde :** 6400 €**Nombre échéances impayées :** 3

2009 : 2 000 € (janvier à mars)

C.A. réalisé 2008 : 19 000 €**C.A. prévu :** 146 639€

2007 : 3 500 € (septembre à décembre)

Nombre**d'entretien :** 3**Pièces fournies :** Tableau de bord oui non
Bilan – compte de résultat
Autre attestation médicale**Date du dernier****entretien :** 27/12/2011**Demande :** Suspension des remboursements pendant 6 mois**Observation :** La promotrice a des problèmes de santé qui ne lui permettent pas de travailler**Situation du promoteur avant création :**

Chômeur

Cabinet conseil : BOUTIQUE DE GESTION puis ADEM**Chargé du suivi :** M. PASSAVAN**Avis du conseiller lors du passage en commission :**

La promotrice paraît maîtriser l'activité mais la gestion constitue l'un de ses points faibles. Le CA paraît surdimensionné.

Décision :Unanimité

Le Comité statue favorablement sur cette demande.